

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 8 mars 2023, s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	BODERE Christian		
BIET Thomas		X	KERRIOU Christian		
BODERE Christian					
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine					
DANIEL René-Claude					
DEFANTE Antoine		X	LE BALCH Daniel		
GLEHEN Danièle					
GODEC Pascal					
GUEGUEN Johan		X	TANNEAU Jean-Luc		
KERRIOU Christian					
LE BALCH Daniel					
LE CLEACH Henri					
LE CORRE Gaëlle					
LE GALL Gaëlle					
LE GOFF Françoise					
LOPERE Lénaïg					
PERON Roger					
RANZONI Michèle					
SEITHER Charles		X	PERON Roger		
STRUILLOU Audrey					
TANNEAU Jean-Luc					
VOLANT Laure					

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : au début de la séance
- votants : 23

Secrétaire de séance : Gaëlle LE CORRE

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

21) Del2023-029. Inscription au programme Petite ville de demain

Nomenclature : 1.7 – Commande publique – Actes spéciaux et divers

Rapporteur : M. Daniel LE BALCH

Le rapporteur expose que le programme petites villes de demain est un programme destiné aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité.

Petites villes de demain a pour ambition de redynamiser les villes centre en donnant aux maires de communes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire sur la durée de leur mandat.

Le programme englobe des thématiques qui traitent des enjeux actuels tels que l'habitat, l'économie, la mobilité, le tourisme, la culture, la transition écologique et numérique.

Le dispositif Petites Villes de Demain repose sur trois piliers :

- **Le soutien en ingénierie.** La commune peut bénéficier d'un financement d'un poste de chef de projet. Une expertise externe peut venir appuyer les besoins techniques sur la réalisation des projets.
- **Les financements.** Les principaux partenaires sont l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), la Banque des Territoires, le Cerema et l'ADEME (agence pour la transition écologique).
- **L'accès au réseau :** la création d'un club Petites Villes de Demain permettra de favoriser le partage d'expérience entre communes similaires.

Le programme est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires mais les projets sont eux définis à l'échelle locale en fonction des besoins et spécificités des territoires.

La ville du Guilvinec pressent d'ores et déjà une liste de projets qui seront conduits dans le dispositif Petites Villes de Demain. Il peut s'agir par exemple de structurer les marchés du mardi et dimanche.

Après la signature de la convention, ils seront présentés au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande l'inscription de la commune au programme Petite ville de demain.**

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

Fait au Guilvinec, le 24/03/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

